



Achat canape, contrat avec clause "dépassement delai"

Par **yopfredo**, le 17/02/2010 à 22:14

Bonjour,
Nous allons bientôt acheter un canapé dans une grande enseigne.
Est il possible que lors de la signature du contrat, le client rajoute une clause du genre :
"En cas de dépassement de la date livraison prévu, Monsieur X se réserve le droit de retirer 5% de la somme totale par semaine de retard entamée".
Est-ce valable si ceci est inscrit sur le contrat?
merci.

Par **Marion2**, le 17/02/2010 à 22:42

On peut toujours rêver...

Par **yopfredo**, le 17/02/2010 à 22:44

ah bon, je pensais que ca marcherait...

Par **Marion2**, le 17/02/2010 à 22:57

Vous pouvez toujours essayer, mais ne vous étonnez pas de la réaction du vendeur...
En principe, vous l'avez vécu à plusieurs reprises, s'il y a du retard, dans la livraison, ce n'est que

de quelques jours. Pas de quoi en faire un drame.rnrnBonne fin de soirée.

Par **yopfredo**, le **17/02/2010** à **23:06**

ok, je vous remercie!